

CONSEIL DE COMMUNAUTE du 30 juillet 2002

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45
Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 33
Quorum : 23
Date convocation du Conseil Communautaire : 24/07/2002
Date d'affichage de la convocation au siège : 24/07/2002

Le mardi 30 juillet de l'année deux mille deux, à 14 h 00
 en la Salle de Conférence de la Technopolole Montesquieu à Martillac,
 Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte.

<i>NOM, PRENOM</i>	<i>Présents</i>	<i>Excusés</i> <i>Procuration à :</i>	<i>Absents</i>	<i>NOM, PRENOM</i>	<i>Présents</i>	<i>Excusés</i> <i>Procuration à :</i>	<i>Absents</i>
M. TAMARELLE Christian (Président)	X			Mme BOURROUSSE Michèle			X
M. SOURROUILLE Jean-Paul (Vice-Président)	X à/c 14 h 10			M. AUZIER Daniel	X		
M. MAYEUX Yves (Vice-Président)	X			M. BARON Michel	X		
M. LARRUE Jean-Pierre (Vice-Président)			X	Mme LOPEZ Maria	X		
M. CONSTANT Daniel (Vice-Président)	X			M. GONZALEZ Raymond	X		
M. LEMIRE Jean-André (Vice-Président)	X			M. NARDI Philippe			X
M. DUFRANC Michel (Vice-Président)			X	M. ESTRADE Philippe			X
M. FATH Bernard (Vice-Président)	X			M. DUPART Jean-Luc			X
M. CLAVERIE Jean (Vice-Président)	X			M. SERIS Didier		M. MONIER	
Mme SECCO Danièle (Vice-Président)	X			Mme CHENNA Nadine	X		
M. THERON Pierre-Jean (Vice-Président)			X	M. OLIVIER Julien	X		
M. DARRIET Bernard (Vice-Président)	X			M. VIDAL Pierre		M. BOYER	
Mme RANCEZE Martine	X			M. DELORT Francis	X		
M DANNE Philippe		Mme RANCEZE		M. BOYER Alain	X		
M. SAUZEAU Jacky	X			M. FAUGERE Michel	X		
M. BAQUER Michel	X			Mme BERGEY Huguette	X		
M. MUSSEAU Alain		M. LALANNE	X	Mme GARBAY Dominique	X		
M. CAULE Jean-Michel	X			Mme PELISSIER Bernadette		M. BENESSE	
M. POUSSEAU Michel	X			M. GOUVERNEUR Gérard	X		
M. ROUSSELOT Gilbert			X	M. GACHET Jean-Michel			X
M. MARTIN Benoît			X	Mme MAY Marylène			X
M. BALAYÉ Philippe			X	M. FOUSSIER Jean-Guy	X		
				M. TARRIDE Francis	X		

- Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur FOUSSIER est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

- Le procès-verbal de la réunion du 05 juillet 2002 est adopté à l'unanimité, sous réserve des modifications proposées par Monsieur LEMIRE.

Compte-rendu synthétique des décisions

Conseil de la Communauté de Communes de Montesquieu

le mardi 30 juillet 2002 à 14 h 00

N° D'ORDRE	OBJET	VOTE
2002/33	Détermination d'un logement de référence pour le calcul de la cotisation minimum de la taxe professionnelle	UNANIMITE
2002/34	Nomination des délégués communautaires à l'UCTOM	UNANIMITE
2002/35	Marché de gestion et d'exploitation de la déchetterie de l'Arnahurt – Lancement de la procédure	UNANIMITE
2002/36	Marché de gestion des bacs roulants de collecte – Lancement de la procédure	UNANIMITE

Compte-rendu analytique

Monsieur LEMIRE demande de modifier, sur le compte rendu du Conseil du 05 juillet 2002, son intervention dans la délibération 2002/24 comme suit :

« il regrette que des disponibilités foncières plus propices aux Cadaujacais n'aient pu être trouvées ».

Adopté à l'unanimité

2002/33 – DETERMINATION D'UN LOGEMENT DE REFERENCE POUR LE CALCUL DE LA COTISATION MINIMUM DE LA TAXE PROFESSIONNELLE
--

Rapporteur : Monsieur CONSTANT

Monsieur CONSTANT présente le choix du logement de référence pour le calcul de la cotisation minimum. Il existe des notions de base nette et des notions de base brute. Afin de supprimer toute ambiguïté, il propose de ne pas faire figurer le montant dans le texte, mais seulement la référence du logement. Sur information de **Monsieur MAYEUX**, il s'agit du logement de Madame Veuve CANIER, 50 rue Figuey, 33650 BEAUTIRAN.

Adopté à l'unanimité

2002/34 – NOMINATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES A L'UCTOM

Rapporteur : Monsieur LEMIRE

Monsieur LEMIRE précise qu'il existe, avec les nouvelles structures mises récemment en place, telles les Communautés de Communes, un grand nombre de modifications à apporter au sein de l'UCTOM.

Afin de ne pas ajouter d'autres problèmes, il propose que la Communauté de Communes de Montesquieu désigne pour être représentée à l'UCTOM, les mêmes délégués de communes que précédemment, soit 13 titulaires et 13 suppléants.

Adopté à l'unanimité

**2002/35 – MARCHÉ DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE LA DECHETTERIE DE
L'ARNAHURT – LANCEMENT DE LA PROCEDURE**

Rapporteur : Monsieur TAMARELLE

Monsieur TAMARELLE présente le projet de lancement de la procédure ; la Commission se réunira dans les jours suivants pour retravailler le C.C.T.P. qui avait servi au lancement du précédent appel d'offres.

Des dégradations ont été observées sur le site, ONYX en a été avisé et procédera à la remise en état.

Suite à une effraction, ONYX a déposé une plainte et leur assurance prendra en charge les frais.

Adopté à l'unanimité

**2002/36 – MARCHÉ DE LOCATION DES BACS ROULANTS DE COLLECTE – LANCEMENT
DE LA PROCEDURE**

Rapporteur : Monsieur TAMARELLE

Monsieur TAMARELLE présente le projet de lancement de la procédure ; la Commission se réunira dans les jours suivants pour retravailler le C.C.T.P. qui avait servi au lancement du précédent appel d'offres, en particulier avec l'option de rachat des bacs de Beautiran.

Cet appel d'offres est lancé pour avoir, dans un premier temps, un seul marché de bacs et dans un deuxième temps, il sera demandé dans le C.C.T.P. une étude pour vérifier la bonne adéquation des capacités des bacs actuels.

Monsieur LEMIRE demande que l'on mette en parallèle le ramassage dans Beautiran, à savoir fréquences, capacité.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LEMIRE trouve bizarre que trois communes soient absentes à ce Conseil Communautaire.

Monsieur FATH trouve anormal que, suite à des prétextes différents, les intérêts de 484 entreprises de la Communauté de Communes de Montesquieu ne soient pas pris en compte par toutes les communes.

Monsieur TAMARELLE constate que même sans participer, ils bénéficieront des décisions prises.

Monsieur TAMARELLE informe les conseillers communautaires que les boites aux lettres sont arrivées ; un courrier leur sera adressé pour venir retirer leur clef au secrétariat. Toutes les informations autres que les convocations seront dorénavant transmises dans les boites aux lettres.

Monsieur TAMARELLE rappelle que, pour les Commissions, les conseillers suppléants peuvent venir en lieu et place des titulaires. Un courrier sera adressé à chaque Mairie pour demander le nom et l'adresse du conseiller suppléant désigné pour chaque Commission afin que la convocation lui parvienne.

En outre, un certain nombre de transferts de compétences devenant nécessaires dans les Commissions, un cabinet juridique sera questionné sur ce sujet, par exemple pour le transfert des zones industrielles et artisanales des communes vers la Communauté de Communes de Montesquieu.

Monsieur TAMARELLE demandera à Monsieur LEMIRE de le rencontrer pour lui proposer la prise en charge d'une Commission « Environnement », regroupant les ordures ménagères et les bassins versants.

Monsieur LEMIRE demande que l'utilisation du courrier électronique soit plus fréquente.

La séance est levée à 14 h 50.